



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysoushelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysoushelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Jeudi 21 juin 2012 à 20 h 30

Le vingt et un juin deux mil douze, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, M. René Strémon et M^{me} Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{me} Colette Allier, M. Romain Philippe, M^{mes} Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Maurice Monge et Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lefèvre.

Monsieur Christophe Amant est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

Le quorum n'ayant pas atteint lors de la séance du 08 juin 2012, le Conseil Municipal se réunit ce jour pour le même ordre du jour.

I / Transfert de la réserve parlementaire de Monsieur MARINI, Sénateur, sur d'autres programmes budgétaires

Monsieur MARINI, Sénateur, avait accordé une subvention sur sa réserve parlementaire d'un montant de 30 000 € pour la mise en place d'un périscolaire. Ce dossier, bien que scindé et différencié de la réhabilitation de la salle socio-culturelle sur laquelle Monsieur MANCEL, Député, participe également ne peut être cumulé. De ce fait, Monsieur MARINI demande que la somme soit transférée sur d'autres programmes d'investissement.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour transférer la réserve parlementaire de Monsieur MARINI, Sénateur, sur les programmes suivants :

- **aménagement de la salle socio-culturelle**
 - dépense de 25 002,88 €HT
 - réserve parlementaire de 12 500 €
- **travaux de voirie – trottoirs impasse Jean Menault**
 - dépense de 31 280,55 €HT
 - réserve parlementaire de 15 500 €
- **confection d'un puits**
 - dépense de 2 705,19 €HT
 - réserve parlementaire de 1 300 €

Soit un total de 29 300 € transférés.

9 conseillers sont « Pour »

II / Convention avec le Centre Social Rural (C.S.R.) de Chaumont en Vexin

Dans le cadre des liens existants entre la Commune de JOUY SOUS THELLE et le Centre Social Rural de CHAUMONT EN VEXIN pour l'organisation du périscolaire, la Commune a toujours souhaité apporter son aide financière.

Monsieur le Maire propose de fixer, en collaboration avec le C.S.R. de Chaumont en Vexin, sa participation aux activités suivantes :

- Accueil du matin : 5,10 €
- Accueil du soir : 4,00 €

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour fixer** la participation financière de la Commune selon les tarifs indiqués ci-dessus et **donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer la convention relative à la mise en place d'un Centre de Loisirs (activité périscolaire) permanent ainsi que toutes les pièces afférentes à ce partenariat avec le C.S.R. de Chaumont en Vexin.

9 conseillers sont « Pour »

III / Travaux d'électrification de la rue des Puits

Monsieur le Maire fait savoir aux membres présents que les travaux de mise en souterrain de la rue des Puits programmés en 2008 par le Syndicat d'Electrification d'Auneuil ont été réalisés pour un montant de 103 749,80 €HT.

La Commune s'engage au paiement de la participation Communale qui lui incombe, échelonnée sur 5 ans sans intérêt, soit un montant de 26 990.04 €(subventions déduites).

Le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ⇒ Accepte la participation financière de la Commune pour un montant de 26 990.04 €
- ⇒ S'engage à payer la participation financière due au S.I.E.R. d'AUNEUIL pour les travaux de mise en souterrain de la rue des Puits,
- ⇒ Décide de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires,
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation avec le S.I.E.R. d'AUNEUIL

9 conseillers sont « Pour »

IV / Bon d'achat pour les élèves de CM2 partant au collège en Septembre 2012

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour délivrer** un bon d'achat de 35 €aux élèves entrant au Collège à la prochaine rentrée scolaire 2012/2013.

Ce bon d'achat est valable uniquement pour l'achat de fournitures scolaires – hors consommables informatique – et devra être utilisé **avant le 30 septembre 2012** chez les Etablissements BUREAU VALLEE à Trie Château.

10 élèves sont concernés et recevront, lors d'une petite cérémonie à l'école, un bon d'achat nominatif.

9 conseillers sont « Pour »

V / Travaux de voirie

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour délivrer** valider le choix de la Commission Voirie, réunie le 22 mai 2012, sur différents travaux de voirie, à savoir :

Trottoirs rue Marinnet : Entreprise RAMERY pour 9 626,25 €HT,

Trottoirs Imp. Jean Menault : Entreprise EUROVIA pour 11 298,00 €HT,

Caniveaux Rue de Jouy sous Thelle : Entreprise EUROVIA pour 5 551,20 €HT,

Confection d'une allée piétonne Rue de St Clair sur Epte : Entreprise EUROVIA pour 9 124,50 €HT (avec 18 m² pour une allée le long du lotissement),

Confection d'un puits Rue des Puits : Entreprises FROMENT pour 2 705,19 €HT et Art Métal du Thelle pour 999 €HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager ces travaux à réception des arrêtés de subventions.

9 conseillers sont « Pour »

Monsieur STREMON est « Contre » la confection d'un puits

VI / Réhabilitation de la salle socio-culturelle : modification de la délibération sur l'avenant n°3

Les modifications du lot n° 6 Menuiseries intérieures entraînaient **une plus value globale de 1 542,47 €HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la rectification du montant initial du lot 6,
- Approuve la passation de l'avenant pour le lot 6,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation de l'avenant cité ci-dessus.

9 conseillers sont « Pour »

VII / Réhabilitation de la salle socio-culturelle : aménagement de la salle et demande de subvention

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour aménager** la salle socio-culturelle, projet de continuité de la réhabilitation, et solliciter une aide financière de la part du Département.

Différentes entreprises ont été choisies pour aménager cette salle, notamment :

- HENRI JULIEN pour la cuisine
- CAMIF COLLECTIVITES, ALTRAD DIFFUSION, DISCOUNT COLLECTIVITES, OSE LOISIRS, Entreprise DAUPHIN, Entreprise SED pour du mobilier périscolaire, jeux et autre aménagement.

Soit un total de 25 002,88 €HT

Le plan de financement est le suivant :

- Département 32 % : 8 000,00 €
- Commune : 17 002,88 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les dépenses à réception des arrêtés de subventions.

9 conseillers sont « Pour »

VIII / Réhabilitation de la salle socio-culturelle : parking et modification de la délibération

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour aménager** le parking de la salle socio-culturelle, en continuité du projet de réhabilitation, ainsi que la pose d'une clôture délimitant le parking de la salle.

Le Conseil Municipal avait sollicité l'aide du Département le 28/10/2011 mais pour un montant inférieur et sans clôture, le parking étant plus abîmé qu'au moment de la première estimation, une nouvelle aide financière est sollicitée de la part du Département.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour valider le choix de la Commission Voirie réunie le 22/05/2012 pour retenir les entreprises pour l'exécution des travaux, à savoir :

- DE KONINCK (parking) pour 20 737,35 €HT
- ART METAL DU THELLE (portail) pour 2 405,00 €HT
- OISE CLOTURE (grillage) pour 784,00 €HT

Soit un total de 23 926,35 €HT

Le plan de financement est le suivant :

- Département 32 % : 7 656,00 €
- Commune : 16 270,35 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux à réception des arrêtés de subventions.

9 conseillers sont « Pour »

IX / Aménagement du 2^{ème} terrain de football : modification de la délibération

Lors de la décision du Conseil Municipal du 30/03/2012, un dossier d'aide financière a été déposé auprès du Département et de Monsieur MANCEL, Député.

Un responsable du service « Sport du Département » est venu voir les installations et à sa demande, la clôture du 2^{ème} terrain de football est conseillée. Par conséquent, une nouvelle aide financière est sollicitée auprès du Département pour l'ensemble des travaux à engager au terrain de football.

Une aide financière sur la réserve parlementaire de Monsieur MANCEL, Député, a été acceptée.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour valider** le choix de la Commission Bâtiments, réunie le 22/05/2012, pour l'exécution des travaux du 2^{ème} terrain de football, à savoir :

- ELEC LEBLANC (électricité) pour un montant de 2 848,70 €HT,
- OISE CLOTURE (clôture) pour un montant de 2 156,00 €HT.

Soit un total de 5 004,70 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Département 32 % : 1 600,00 €
- M. MANCEL : 1 454,00 €
- Commune : 1 950,70 €

Cette délibération annule et remplace celle prise le 30 mars 2012.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux après accord de cette aide financière.

9 conseillers sont « Pour »

X / Mise en place d'un Columbarium

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour valider** le choix de la Commission Bâtiments, réunie le 22/05/2012, pour la mise en place d'un Columbarium au cimetière communal. Les entreprises retenues sont :

- HEURTEVENT (stèle et banc en granit) pour un montant de 1 280,00 €HT,
- TRUFFAUT (arbustes) pour un montant de 693,60 €HT.

Soit un total de 1 973,60 €HT.

Une subvention sur la réserve parlementaire de Madame ROSSIGNOL, Sénateur, est attendue.

Le Département et l'Etat ne peuvent financer ce projet pour 2012.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux après accord de cette aide financière.

9 conseillers sont « Pour »

XI / Confection d'un blason communal

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour faire réaliser** un blason communal, selon les recherches entreprises par INFOGRAPHIE SERVICES sur les Seigneurs de Pellevé.

Le montant de cette confection (recherches, réalisation du blason au format informatique comprises) est estimé à 470 €HT.

9 conseillers sont « Pour »

L'Héraldique sera consultable prochainement en Mairie et sur le site Internet de la Commune :

<http://www.jouysoushelle.fr>

XII / Renouvellement du bail locatif du bureau de Poste

Le bail du bureau de Poste arrivera à échéance le 31 décembre 2012.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour renouveler** le bail commercial du bureau de Poste de Jouy sous Thelle à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une période de 9 ans, selon un loyer de base de 822,53 €réactualisé à chaque période triennale selon l'indice 1202 du 2^{ème} trimestre 2012.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'aviser les services administratifs de la Poste de l'Oise des conditions de renouvellement et la décision définitive, ultérieurement après accord de la Poste.

9 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 22 h 10

Le 23 juin 2012

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations diverses

Fête Locale Communale 2012

De nombreuses festivités sont au programme de la traditionnelle « **Fête Locale Communale** », qui se déroulera du samedi 30 juin au lundi 2 juillet 2012 au Stade. Le programme général est affiché sur les panneaux municipaux.

La Fête Foraine vous accueillera dès le samedi 14h00 jusqu'au lundi en fin de journée.

Pour celles et ceux qui ont accès à Internet, vous en trouverez les détails sur le site officiel de la Commune à l'adresse : <http://www.jouysoushelle.fr>. De très nombreuses affichettes à découvrir (12) vous apporteront plus d'informations.

Comme en 2011, une Messe dite « **Messe des Iles** » sera célébrée le samedi 30 juin à 18h30, en l'Eglise « *Saint Pierre et Saint Paul* ». Elle sera suivie du « **Pot des Iles** » sur le parvis de l'Eglise. Vous y êtes toutes et tous conviés, une originale et agréable célébration en perspective.

Fermeture de la Mairie

La Mairie prend ses quartiers d'été à compter du **9 juillet 2012** :

- **ouverture de la permanence le vendredi de 16h30 à 19 heures** (soit les 13 - 20 et 27 juillet)
- **fermeture complète du 30 juillet au 25 août 2012, prenez vos précautions.**

Réouverture des permanences habituelles à compter du **mardi 28 août 2012**.

En cas d'urgence absolue, un numéro d'appel sera indiqué sur le répondeur de la Mairie.

Inscription à la cantine

Les **tickets repas** seront à acheter en Mairie durant les permanences. Pour que les repas de vos enfants soient prévus pour la rentrée des classes, vous devez impérativement les réserver et les payer avant le 30 juillet 2012. Le prix du repas - par jour et par enfant - reste fixé à 3,60€.

Le périscolaire

Les **inscriptions** au périscolaire se font au **Centre Social Rural** de Chaumont en Vexin - 26 rue de la République Renseignements ☎ 03 44 49 01 80. Des livrets d'accueil sont disponibles en Mairie et sur le site Internet de la Commune.

Les horaires d'ouverture du périscolaire sont fixés tous les jours d'école de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h30.

Rentrée scolaire

La rentrée des classes est normalement fixée au mardi 4 septembre 2012 à 9 heures.

Salle Socio-Culturelle

L'inauguration est fixée le Vendredi 21 septembre 2012 à 18 heures, en présence de nombreuses Personnalités.

Chapelle de la Chaire à Loup

Une marche en direction de la Chapelle de la Chaire à Loup depuis la place de l'Eglise est programmée le Samedi 8 septembre 2012 à partir de 16h30.

Entretien des propriétés

Il est rappelé que les haies, les accotements, les pelouses sur le domaine public mais devant sa maison sont à la charge d'entretien de chacun de nous. Il est plus agréable d'entrer dans un village où les haies, les pelouses sont bien coupées.

Utilisation des engins à moteur

Il est rappelé que par arrêté du Maire, il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires rappelés ci-dessous :

- Jours ouvrables et samedis → de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Dimanches et jours fériés → de 9h30 à 13h00.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc.... uniquement durant ces plages horaires.